

# POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

2024



Chantal Guérin

11/11/2024

Adopté le 12 février 2025

# SOMMAIRE

---

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>1 DÉFINITIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>2 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS .....</b>	<b>5</b>
<b>3 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS LORS DE COLLECTE DE FONDS.....</b>	<b>8</b>

## INTRODUCTION

---

La Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) va apporter des modifications importantes aux lois sur la protection des renseignements personnels. La Loi 25 modernise le cadre législatif pour l'adapter à la réalité technologique d'aujourd'hui. L'adoption de cette loi fait d'ailleurs du Québec un précurseur au niveau de l'encadrement des technologies et de protection des renseignements personnels, car il s'agit de la première province du Canada à entreprendre une réforme de sa législation.

La Loi 25 sanctionnée en septembre 2021 est entrée graduellement en vigueur, soit en trois phases. Certaines dispositions sont entrées en vigueur le 22 septembre 2022, d'autres le 22 septembre 2023, et les dernières entreront en vigueur le 22 septembre 2024.

Nous accordons une importance primordiale à la protection de vos informations personnelles. Cette politique vise à vous informer sur la manière dont nous collectons, utilisons, partageons et protégeons vos données. Votre confiance est notre priorité, et nous nous engageons à traiter vos informations avec le plus grand soin et dans le respect des règlements en vigueur.

# 1 DÉFINITIONS

---

BPW Montréal adhère au respect et à la protection des renseignements personnels et est fermement résolu à protéger la confidentialité et les renseignements personnels de ses membres, donateur.trice.s, employé.e.s et autres utilisateur.trice.s de ce site internet.

« **Employé.e** » signifie toute personne qui travaille ou travaillera pour BPW Montréal moyennant rémunération, mais aussi tout bénévole ou stagiaire non rémunéré.

« **Formulaire de signalement** » est le formulaire mis à la disposition de tout.e employé.e ou bénévole afin d'informer la personne responsable d'un incident de confidentialité.

« **Incident de confidentialité** » signifie tout accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel, à son utilisation ou à sa communication, de même que sa perte ou toute autre forme d'atteinte à sa protection. Exemples d'incident de confidentialité :

- ✓ Un.e membre consulte un renseignement personnel **sans autorisation**;
- ✓ Un.e membre communique des mauvais renseignements personnels **au mauvais destinataire**;
- ✓ L'organisation est victime d'une **cyberattaque** : hameçonnage, rançongiciel, etc.

« **Publication** » signifie toute publication produite par BPW Montréal ou à laquelle BPW Montréal contribue, sous quelque forme que ce soit (verbal, écrit, audio, vidéo, informatisé ou autre).

« **Registre des incidents de confidentialité** » est l'ensemble des renseignements consignés sur des incidents déclarés et concernant les circonstances de l'incident, le nombre de personnes visées, l'évaluation de la gravité du risque de préjudice et les mesures prises en réaction à l'incident. Les dates pertinentes y figurent aussi : survenance de l'incident déclaration par l'organisation, transmission des avis (s'il y a lieu), etc.

« **Risque sérieux de préjudices** » est le risque évalué à la suite d'un incident de confidentialité qui pourrait porter préjudice aux personnes concernées. Ce risque est analysé par la personne responsable. Pour tout incident de confidentialité, la personne responsable évalue la gravité du risque pour les personnes concernées en jugeant de « **la sensibilité des renseignements concernés** », « **les conséquences appréhendées de leur utilisation** » et de « **la probabilité qu'ils soient utilisés à des fins préjudiciables** ».

« **Renseignements personnels et confidentiels** » signifie tout renseignement fourni ou communiqué à BPW Montréal sous quelque support que ce soit (verbal, écrit, audio, vidéo, informatisé ou autre) qui concerne un membre ou un.e donateur.trice et qui peut être utilisé pour l'identifier, y compris : son nom, son numéro de téléphone, son adresse, son courriel, le fait qu'il ait été ou soit un membre ou un.e donateur.trice potentiel.le ou son genre. Pour plus de certitude :

- ✓ Les renseignements qui ne permettent pas d'identifier un individu dans le cadre d'un témoignage ne sont pas des renseignements confidentiels;
- ✓ Les données statistiques ne sont pas des renseignements confidentiels puisqu'elles ne permettent pas d'identifier un individu;

- ✓ Les photographies ou enregistrements qui ne permettent pas d'identifier un individu ne constituent pas un renseignement confidentiel relatif à cet individu.

## 2 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

---

### 2.1 POURQUOI NOUS RECUEILLONS DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

BPW Montréal recueille des renseignements personnels auprès des individus. Il recueille seulement les renseignements dont il a besoin afin d'accomplir son travail.

BPW Montréal utilise et échange des renseignements personnels dans les buts suivants :

- ✓ Fournir des services;
- ✓ Planifier, administrer et gérer les programmes et services;
- ✓ Établir des statistiques pour évaluer sa clientèle;
- ✓ Satisfaire aux exigences légales et réglementaires;
- ✓ Mener d'autres activités permises ou exigées par la loi.

BPW Montréal prend des mesures afin que son personnel qui offre des services respecte la vie privée et qu'il utilise seulement les renseignements personnels aux fins décrites ci-dessus.

#### 2.1.1 Respect de votre vie privée

Le consentement est un élément important pour BPW Montréal dans son interaction avec ses membres, ses donateur.trice.s ainsi que toutes personnes intéressées par sa mission et ses activités. C'est pourquoi, BPW Montréal utilise une approche opt-in afin de correspondre avec ses membres, donateur.trice.s ou sympathisant.e.s. Cette approche consiste à obtenir l'accord de la personne à contacter avant de communiquer avec elle. Cette dernière pourra à tout moment modifier cet accord.

### 2.2 CONSERVATION, DESTRUCTION ET ANONYMISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

BPW Montréal adopte des mesures afin de protéger les renseignements personnels contre le vol, la perte ou tout accès sans autorisation et toute duplication, modification, utilisation, divulgation ou élimination non autorisées. Seul le personnel autorisé peut les utiliser. Les documents sont confidentiels et sont gardés dans un lieu verrouillé ou dans une zone réservée. Les documents informatisés sont déposés sur la plateforme Google Drive et sont protégés par mot de passe. Les données sont conservées 5 ans ou jusqu'à la fin du service.

Qui peut consulter vos renseignements personnels ?

Nous ne communiquerons pas vos renseignements personnels sans votre consentement, à moins que le paragraphe 8<sup>(2)</sup> de la Loi sur la protection des renseignements personnels ne l'autorise. Dans le cas d'une communication autorisée, nous tenterons de ne communiquer que les renseignements précis qui sont nécessaires dans les circonstances et, dans la mesure du possible, nous informerons la personne de la communication.

L'accès aux renseignements personnels au sein de BPW Montréal sera limité aux membres qui ont besoin de l'information pour s'acquitter de leurs tâches. Ces membres traiteront les renseignements de façon strictement confidentielle et ne donneront accès à ces renseignements à aucune personne non autorisée. Le niveau d'accès aux renseignements

personnels sera accordé aux membres selon le principe du besoin du savoir. Toute personne qui aura accès en vertu d'un contrat ou autrement pour exécuter des fonctions en notre nom doit respecter les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels, de même que la présente politique et les procédures internes connexes. Toute violation de l'entente contractuelle peut entraîner l'annulation du contrat.

## 2.3 COMMENT PROTÉGEONS-NOUS VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?

Nous protégeons les renseignements personnels contre la perte ou le vol, l'accès, l'utilisation ou la communication non autorisée, la modification ou la destruction, par des mesures administratives, techniques et physiques appropriées de sécurité et de protection.

Le niveau de protection accordé aux renseignements personnels dépend des éléments suivants :

- Le degré de sensibilité des renseignements personnels;
- La quantité, la distribution et le format de l'information;
- La méthode de conservation.

### 2.3.1 Information additionnelle sur nos méthodes de protection

- Formation des membres sur la confidentialité et la protection des renseignements personnels;
- Octroi de l'accès à l'information uniquement aux personnes qui ont besoin de savoir;
- Recours à des mesures techniques comme les mots de passe;
- Recours à des mesures physiques comme le verrouillage des classeurs, la restriction de l'accès aux lieux où des renseignements personnels sont entreposés.

## 2.4 PROCÉDURE DE GESTION DES INCIDENTS DE SÉCURITÉ ET VIOLATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

S'il y a un motif de croire qu'un incident de confidentialité impliquant un renseignement personnel s'est produit, la personne responsable de la protection des renseignements personnels devra prendre les mesures suivantes :

- Établir les circonstances de l'incident, ciblera les renseignements personnels, les personnes visées et le problème ;
- Déterminer la nature du préjudice en collaboration avec un administrateur (sensibilité du renseignement, les conséquences appréhendées, la probabilité de l'utilisation à des fins préjudiciables).

Si absence d'un risque de préjudice sérieux :

- Diminuer les risques qu'un préjudice soit causé ou se reproduise ;
- Inscrire l'incident de confidentialité au registre de confidentialité.

Si un risque sérieux est causé :

- Aviser la Commission d'accès à l'information ;
- Aviser les personnes concernées ;
- Diminuer les risques qu'un préjudice soit causé ou se reproduise ;
- Inscire l'incident de confidentialité au registre de confidentialité.



### 3 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS LORS DE COLLECTE DE FONDS

---

BPW Montréal recueille des renseignements personnels auprès des individus qui désirent faire des dons à BPW Montréal. BPW Montréal recueille seulement les renseignements requis par la loi et dont il a besoin afin d'accomplir son travail.

#### 3.1 ACTIVITÉS DE COLLECTES DE FONDS

BPW Montréal s'engage à ce que toutes les sollicitations de dons effectuées au nom de BPW Montréal :

- ✓ Soient véridiques ;
- ✓ Décrivent avec exactitude les activités de l'organisme ;
- ✓ Divulguent le nom de l'organisme ;
- ✓ Divulguent le but des collectes de fonds ;
- ✓ Révèlent sur demande si une personne qui collecte des dons est bénévole ou un tiers sous contrat.

#### 3.2 DEMANDES DES DONATEUR.TRICE.S

BPW Montréal s'engage à satisfaire les demandes de ses donateur.trice.s et des donateur.trice.s potentiel.le.s de :

- ✓ Limiter la fréquence des communications ;
- ✓ Ne pas être contacté par téléphone ou par un autre moyen technologique ;
- ✓ Recevoir des documents imprimés sur l'organisme ;
- ✓ Mettre fin à la communication ;
- ✓ Garantir l'anonymat du donateur ou de la donatrice.

#### 3.3 COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Lors de l'utilisation de notre service de paiements électroniques, les titulaires d'une carte doivent fournir leurs renseignements personnels (y compris, mais sans s'y limiter : leurs nom, adresse, ville, état ou province/territoire, code postal, pays, numéro de téléphone et adresse électronique), ainsi que certains renseignements financiers (y compris, mais sans s'y limiter : le nom figurant sur la carte de crédit, le numéro de carte de crédit et la date d'expiration), de même que divers renseignements relatifs à la transaction. Ces renseignements sont recueillis par la plateforme WIX et utilisés pour traiter la transaction. Pour plus d'informations sur le traitement de vos informations par WIX allez sur <https://fr.wix.com/about/privacy>.

Par ailleurs, nous pouvons recueillir des renseignements personnels autres que financiers que vous nous communiquez volontairement par le biais de certaines fonctionnalités offertes sur notre site internet sécurisé.

### 3.4 UTILISATION ET DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

BPW Montréal transfère à BPW Canada la liste des membres afin de permettre l'adhésion de ces derniers à BPW Canada et BPW International. Seuls les noms, prénoms, adresses, téléphones et courriels sont transmis.

De plus, les membres du personnel de BPW Montréal sont autorisés à accéder aux renseignements personnels uniquement s'ils ont besoin d'y avoir recours pour la ou les raisons pour lesquelles ils ont été recueillis. Des mesures de sécurité sont en place afin d'assurer que les renseignements personnels ne soient pas divulgués ou partagés plus largement que nécessaire en vue d'atteindre le but de leur collecte.

Certains renseignements soumis par le biais des paiements électroniques doivent être communiqués à d'autres parties afin d'effectuer les transactions par carte de crédit, y compris, mais sans s'y limiter, des sociétés émettrices de cartes de crédit, des chambres de compensation et sociétés de traitement de cartes de crédit, ainsi que des institutions financières. Les parties mentionnées dans la phrase qui précède sont responsables de leurs propres politiques de confidentialité ainsi que de la protection et de la confidentialité de tous les renseignements qui leur sont transmis et leurs pratiques à ces égards peuvent différer de celles de BPW Montréal. Toute personne ayant des questions ou des préoccupations concernant les politiques de confidentialité de telles parties doit s'adresser directement auxdites parties susmentionnées dont WIX à <https://fr.wix.com/about/privacy>

### 3.5 GESTION DES LISTES DE DONATEUR.TRICE.S

BPW Montréal ne vend ni n'échange en aucun cas des listes d'envoi ou des renseignements sur les donateur.trice.s.

Néanmoins, nous pouvons transmettre vos renseignements personnels à de tierces parties qui fournissent des services en notre nom. Ces dernières peuvent utiliser tels renseignements uniquement en rapport avec certains services spécifiques qu'ils nous fournissent.

Par ailleurs, nous nous réservons le droit de divulguer tout renseignement personnel, selon le besoin, si tel renseignement est requis par un organisme d'application de la loi ou si nous sommes tenus de le faire en vertu d'une loi, d'un règlement, d'une ordonnance d'un tribunal ou d'une entité publique. Nous pouvons également divulguer vos renseignements personnels à de tierces parties si nous avons des raisons de croire qu'une telle divulgation est nécessaire pour:

- ✓ Mener une enquête concernant une infraction possible à la loi ;
- ✓ Collaborer à une enquête juridique ;
- ✓ Identifier ou contacter toute personne pouvant avoir enfreint les conditions d'utilisation de notre site internet ou intenter des poursuites à l'égard de telle personne ;
- ✓ Protéger nos droits, notre confidentialité, notre sécurité ou nos biens ;
- ✓ Enfin, nous pouvons divulguer vos renseignements personnels à toute autre fin à laquelle vous avez donné votre consentement.

Si BPW Montréal communique sa liste de donateur.trice.s, il le fera en conformité avec le Code de déontologie et les normes de pratique de l'Association canadienne du marketing et exclura le nom des donateur.trice.s qui l'ont réclamé.

BPW Montréal pourrait utiliser vos renseignements personnels pour communiquer avec vous

dans un objectif d'information et de sollicitation. Si vous ne souhaitez plus figurer sur nos listes d'envoi, merci de nous le signaler à [info@bpwmontreal.com](mailto:info@bpwmontreal.com).

### 3.6 COLLECTE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS

Notre site internet peut enregistrer l'utilisation des données telles que l'adresse source d'où provient une demande de page, votre adresse IP ou nom de domaine, la date et l'heure de la demande de page, le site internet de référence (le cas échéant) ainsi que d'autres paramètres du site URL. Les adresses IP que nous recueillons par le biais de notre service électronique sont liées à des renseignements personnellement identifiables. Ces derniers sont recueillis dans le but de lutter contre la fraude durant le processus transactionnel. Nous utilisons également ces données pour mieux comprendre l'utilisation du site internet dans son ensemble, afin de savoir quelles parties de notre site choisissent de préférence les utilisateur.trice.s. Les renseignements automatiquement recueillis sont également utilisés aux mêmes fins que l'information communiquée par le titulaire de la carte ou celle fournie par le marchand.

### 3.7 SÉCURITÉ

BPW Montréal s'assure de bien protéger vos renseignements personnels. Notre service de paiements électroniques est régi par WIX. Malheureusement, aucune transmission de données sur internet ne peut être garantie à 100 %. Par conséquent, si nous sommes fermement résolu à protéger vos renseignements personnels, nous ne pouvons toutefois assurer ou garantir la sécurité absolue de l'information que vous nous communiquez.

Une partie ou la totalité des renseignements personnels que nous recueillons peut être emmagasinée ou traitée sur des serveurs situés à l'extérieur du territoire de compétence où vous habitez, où les lois sur la protection de l'information peuvent varier de celles en vigueur dans le territoire où vous résidez. Par conséquent, ces renseignements peuvent faire l'objet de demandes d'accès de la part de gouvernements, de tribunaux ou d'organismes d'application de la loi, selon les lois en vigueur dans tels autres territoires. Sous réserve des lois applicables en vigueur dans tels territoires de compétence, nous déploierons des efforts raisonnables afin de veiller à ce que des mesures de protection appropriées soient en place en vue d'exiger de la part des organismes responsables du traitement des données dans tel ou tel pays que les renseignements personnels soient protégés par des mécanismes de protection comparables à ceux en application dans le pays où vous habitez.

### 3.8 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS

BPW Montréal s'est engagé à protéger la confidentialité des renseignements sur les enfants et nous ne recueillons sciemment aucun renseignement personnel de la part d'enfants.

### 3.9 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Nous réexaminons régulièrement nos pratiques de confidentialité dans le contexte des différentes activités que nous menons et adaptons notre politique selon le besoin. Consultez périodiquement notre site internet pour obtenir nos pratiques les plus récentes à cet égard. Nous indiquerons au bas de cette page la date de la dernière mise à jour apportée à cette

politique de confidentialité. Le fait d'accéder de temps à autre à ce site internet ou de l'utiliser après telles mises à jour constitue votre acceptation de la politique de confidentialité telle que modifiée.

### 3.10 LIENS VERS D'AUTRES SITES WEB

Le présent site web peut contenir des liens vers d'autres sites web détenus et exploités indépendamment par de tierces parties. Ces liens vous sont fournis à titre de référence seulement. Ces autres sites peuvent avoir établi leurs propres politiques de confidentialité et ne sont aucunement régis par la présente. Nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables des pratiques de confidentialité ou du contenu de tout site web détenu et exploité par telles tierces parties. D'autres sites web peuvent recueillir et traiter différemment l'information recueillie ; aussi, nous vous encourageons à bien lire la politique de confidentialité de chacun des sites que vous consultez.

### 3.11 POUR NOUS CONTACTER

Toute question, observation, plainte ou demande de renseignement à propos de la politique de confidentialité et pratique de BPW Montréal, à l'égard du traitement des renseignements personnels, doit être adressée à la personne que nous avons nommée responsable de la protection des renseignements personnels soit la présidente de BPW Montréal, madame Marie-Chantal Hamel à [info@bpwmontreal.com](mailto:info@bpwmontreal.com).

Pour obtenir plus de précisions sur la protection de la vie privée et vos droits relativement à vos renseignements personnels, consultez le site du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada à l'adresse [www.priv.gc.ca](http://www.priv.gc.ca).

Dernière révision/mise à jour : 11 novembre 2024

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>1 DÉFINITIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>2 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS .....</b>	<b>5</b>
2.1 POURQUOI NOUS RECUEILLONS DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS .....	5
2.1.1 <i>Respect de votre vie privée</i> .....	5
2.2 CONSERVATION, DESTRUCTION ET ANONYMISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.....	5
2.3 COMMENT PROTÉGEONS-NOUS VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS? .....	6
2.3.1 <i>Information additionnelle sur nos méthodes de protection</i> .....	6
2.4 PROCÉDURE DE GESTION DES INCIDENTS DE SÉCURITÉ ET VIOLATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.....	6
<b>3 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS LORS DE COLLECTE DE FONDS.....</b>	<b>8</b>
3.1 ACTIVITÉS DE COLLECTES DE FONDS.....	8
3.2 DEMANDES DES DONATEUR.TRICE.S.....	8
3.3 COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.....	8
3.4 UTILISATION ET DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS .....	9
3.5 GESTION DES LISTES DE DONATEUR.TRICE.S.....	9
3.6 COLLECTE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS.....	10
3.7 SÉCURITÉ.....	10
3.8 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS .....	10
3.9 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ.....	10
3.10 LIENS VERS D’AUTRES SITES WEB .....	11
3.11 POUR NOUS CONTACTER .....	11